

Annexe 2: Liste des services et des actes d'intermédiation rémunérés par nos commissions dans le cadre d'une mission complète :

Phase précontractuelle :

- Identification des risques,
- Analyse des besoins,
- Informations et conseils,
- Analyse impartiale des marchés,
- Recherche des conditions et cotations (dont coassurance éventuelle),
- Rédaction de l'offre,
- Présentation et commentaire de l'offre et conseil

Phase contractuelle :

- Introduction de la proposition d'assurance complétée ou du cahier des charges auprès de l'Assureur avec instructions d'émission de la police d'assurance,
- Émission et envoi des documents connexes (couverture provisoire, attestations ...),
- Contrôle des pièces établies par l'Assureur,
- Retour des pièces erronées pour rectification,
- Transmission des pièces validées et du formulaire sectoriel sur le devoir d'information précontractuel,
- Encaissement de la prime d'assurance au comptant,
- Création du dossier « clients-polices » en versions papier et électronique,
- Retour de l'exemplaire signé de la police vers l'Assureur et classement dans le dossier du formulaire d'information lorsqu'il est retourné signer par vos soins,
- Encaissement de la prime annuelle (+ rappels éventuels),

- Actualisation de la garantie d'assurance selon l'évolution de vos besoins
 - information Assureur,
 - contrôle « avenant »,
 - actualisation des fichiers « data »,
 - correspondance inhérente.
- Négociations de renouvellement,
- Consultation et analyse périodique de la statistique des sinistres,
- Suivi administratif,
 - contrat ou avenant,
 - données comptables,
 - devoir d'information.
- Résiliation : émission de l'avenant ad-hoc et actualisation des données

Gestion des sinistres :

- Réception et/ou rédaction de la déclaration de sinistre,
- Ouverture du dossier,
- Information des Assureurs,
- Suivi et coordination du règlement
 - rassemblement des données nécessaires,
 - organisation et coordination des expertises ou d'intervenants extérieurs (contre-expert),
 - participation aux expertises complexes ou délicates,
 - assistance -appui-conseils à l'assuré,
 - intervention commerciale éventuelle auprès de l'Assureur,
 - implication de l'Assureur Protection juridique,
 - exercice pour compte d'un recours,
 - versement de l'indemnité
- Adaptation des contrats (suspension des garanties, adaptation des taux de primes, des montants assurés, des garanties).